



Commission financière

Membres :

Ludovic Corminboeuf (Président)
Eric Pauchard (Vice-Président)
Johnny Fleury (Secrétaire)
Eric Francey
Vincent Schneuwly

Préavis de la Commission financière au Conseil général du 18 septembre 2023

Point 3 de l'ordre du jour :

Crédits supplémentaires au budget de fonctionnement 2023 pour un montant total de Fr. 63'500.00 – article 8 alinéa 4 du Règlement des Finances (RFin)

Conformément à l'article 72, alinéa 1, lettre c de la loi sur les finances communales (LFCo), la Commission financière examine les crédits et les éventuels dépassements de crédits nécessitant un vote du Conseil général.

Selon l'article 8, alinéa 1 du Règlement des finances (RFin), le Conseil communal est compétent pour décider un crédit supplémentaire pour autant que ce dernier ne dépasse pas 10% du crédit budgétaire concerné et à condition que le montant du crédit supplémentaire soit inférieur à CHF 50'000.

Le Conseil communal établit une liste motivée de tous les objets dont le dépassement excède les limites fixées à l'alinéa 1 et les soumet globalement au Conseil général pour approbation, au plus tard lors de la présentation des comptes. Les crédits supplémentaires de minime importance inférieure à CHF 20'000 peuvent ne pas être listés (art. 8, al. 4 RFin).

La Commission financière salue la démarche du Conseil communal de présenter la liste motivée des crédits supplémentaires au cours de l'année et non au moment de la présentation des comptes. La Commission financière remarque de manière positive que la liste présentée comporte également des crédits supplémentaires de moins de CHF 20'000.

Analyse

Position no 1 – Vacations du Conseil communal :

En 2022, le montant des vacations du Conseil communal s'est élevé à CHF 153'171. Sur la base des projections du Conseil communal et l'état actuel des dépenses pour ce compte, il est nécessaire d'augmenter la position de CHF 25'000. Les dépenses budgétisées pour ce compte se monteront ainsi à CHF 155'000.

Position no 6 – Entretien et rénovation bâtiments / halle de sports :

En 2022, le compte d'investissement 2170.5040.00 – Transformations halle des sports – concernant le chauffage et les cloisons à la halle de sport de Dompierre a été bouclé. En 2023, la commune a reçu une facture d'un maître d'œuvre pour un montant de CHF 26'608.20. Par conséquent, ce projet d'investissement, pour lequel un crédit de CHF 200'000 avait été



Commune de Belmont-Broye ///

accepté par le Conseil général en date du 12 décembre 2020, aurait dû être bouclé avec un dépassement de CHF 2'110.15 et non avec un solde non-dépensé de CHF 24'498.05 comme mentionné dans le rapport de gestion des comptes 2022.

Nous demandons au Conseil communal de prendre les mesures nécessaires afin d'éviter une telle situation à l'avenir, tant du point de vue administratif que dans le cadre du suivi des chantiers.

Concernant les autres positions, la Commission financière n'a pas de remarque à formuler.

Conclusion

La Commission financière propose au Conseil général d'approuver les crédits supplémentaires pour un montant de CHF 63'500.

Belmont-Broye, le 08.09.2023.

Le Secrétaire

Johnny Fleury

Le Président

Ludovic Corminboeuf